



Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 1^{er} juillet 2015 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 24 juin 2015, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

Etaient présents :

Danièle Kha, Patrick Tanguy, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau, David Le Doussal, Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (arrivé à 20h35), Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Yvette Metzger, Cindy Le Hen, Bernard Nedellec, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Serge Nilly

Pouvoirs :

Patrick Vaineau a donné pouvoir à Yvette Metzger
Carole Anache a donné pouvoir à Danièle Kha
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant jusqu'à 20h35
Françoise Cordroc'h a donné pouvoir Alain Kerhervé
Yvette Bouguen a donné pouvoir à Martine Brézac
Stéphane Guillevin a donné pouvoir à Erwan Balanant

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Jean-Pierre MOING

8 - Consolidation et restauration du lavoir situé rue de Quimper
demande de fonds de concours auprès de la Cocopaq

Exposé :

Parallèlement aux travaux de confortement définitif des berges de l'Issole, fragilisées par les crues de l'hiver 2013 – 2014, il est proposé de consolider et de restaurer l'ancien lavoir datant du 19^{ème} siècle, situé Rue de Quimper, sur la parcelle cadastrée section AR 226.

Le coût des travaux est estimé à 50 000 € HT.

Cette opération est éligible au fonds de concours attribué par la COCOPAQ, au titre du « Tourisme et Petit Patrimoine Touristique », conformément à une délibération du conseil communautaire du 24 mai 2012. Ce fonds de concours est plafonné à 15 000 € par commune, quel que soit le nombre de projets de réhabilitation, sans pouvoir atteindre plus de 50 % du coût HT. de l'autofinancement de la commune.

Considérant que la restauration de ce lavoir constitue la seule opération de ce type en 2015, le plan de financement s'établit comme suit :

- Autofinancement :	35 000 € HT.
- Fonds de concours COCOPAQ :	15 000 € HT.
- Total :	50 000 € HT.

Proposition :

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter ce fonds de concours auprès de la COCOPAQ.

Avis favorable de la commission « Culture et Patrimoine » du 12 mai 2015

Avis favorable des Commissions « Politique de la Ville, Environnement » et « Eau et Lutte contre les inondations » du 16 juin 2015.

Avis favorable de la commission « Finances, Evaluations des Politiques de la Ville et Administration Générale » du 23 juin 2015

Décision : après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.



Pour expédition conforme
Le MAIRE,
Michaël QUERNEZ.